

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie AUBRY et Laurence PELÉ-LEGOUX.

<u>OBJET</u> :	<i>Convention de communication électronique des données de l'état civil (COMEDDEC).</i>
-----------------------	---

N° 2017 / 03 / 15

Le dispositif COMEDDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) est un nouveau mode de délivrance de données d'état civil offert aux Communes, source de simplification pour l'usager et de sécurisation des titres d'identité pour l'État.

Institué par un décret du 10 février 2011 et un arrêté du 23 décembre de la même année, le dispositif permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires) et les dépositaires de ces données.

Le périmètre du dispositif concerne les réponses aux demandes de vérification d'Etat-civil à partir des actes de naissance dont les Communes sont dépositaires.

L'adhésion à ce dispositif permettra de fluidifier le traitement des demandes dont la Commune assure aujourd'hui la gestion physique et matérielle, à effectifs et moyens constants dans un contexte de transfert des missions de CNI. L'objectif visé est l'amélioration du service rendu à la population.

.../...

Le déploiement de ce dispositif nécessite l'adoption de deux conventions, la première avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), afin de doter la Commune de cartes d'authentification et de signature, la seconde (avec l'ANTS et le Ministère de la justice) permettant l'accès principal aux services du réseau COMEDEC.

La mise à disposition des cartes est gratuite.

Des frais d'installation et de formation de 840 euros sont à prévoir la première année, puis une maintenance annuelle d'un montant de 140 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret du 10 février 2011

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Commune au dispositif COMEDEC,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et l'ANTES ainsi que la convention tripartite entre la Commune, l'ANTS et le Ministère de la Justice,

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer au nom de la Commune, telles qu'elles figurent en annexe du projet de délibération.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Mars 2017,
Le Maire,

